



**Des repères pour s'engager au service du collectif**

# QU'EST-CE QU'UN CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL ?

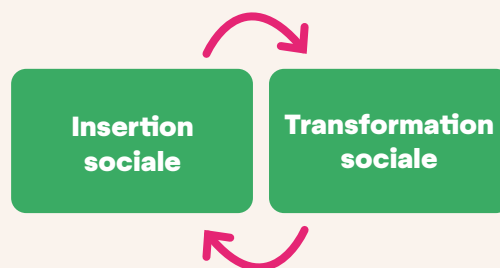
Chacun des centres sociaux et socioculturels parisiens fédérés a une histoire, une identité, un projet et des pratiques propres. Ils partagent cependant un point commun : l'adhésion à notre fédération, aux **valeurs** qu'elle porte et à la **vision du centre social et socioculturel** qu'elle défend.

Les centres sociaux et socioculturels sont des **lieux partagés ouverts à tou-te-s**. Au premier regard, ce sont des espaces d'animation socio-culturelle, avec une vocation sociale plus ou moins prononcée.

Or, leur ambition va bien au-delà. Ce sont des espaces qui permettent aux habitant-e-s de **contribuer à la vie de leur quartier** : amélioration de leurs conditions de vie, développement de l'éducation et de l'expression culturelle, renforcement des solidarités, prévention et réduction des exclusions.

Notre réseau est fédéré autour de trois valeurs fondamentales : **solidarité, dignité et démocratie**. Il s'identifie comme un acteur de l'**éducation populaire**.

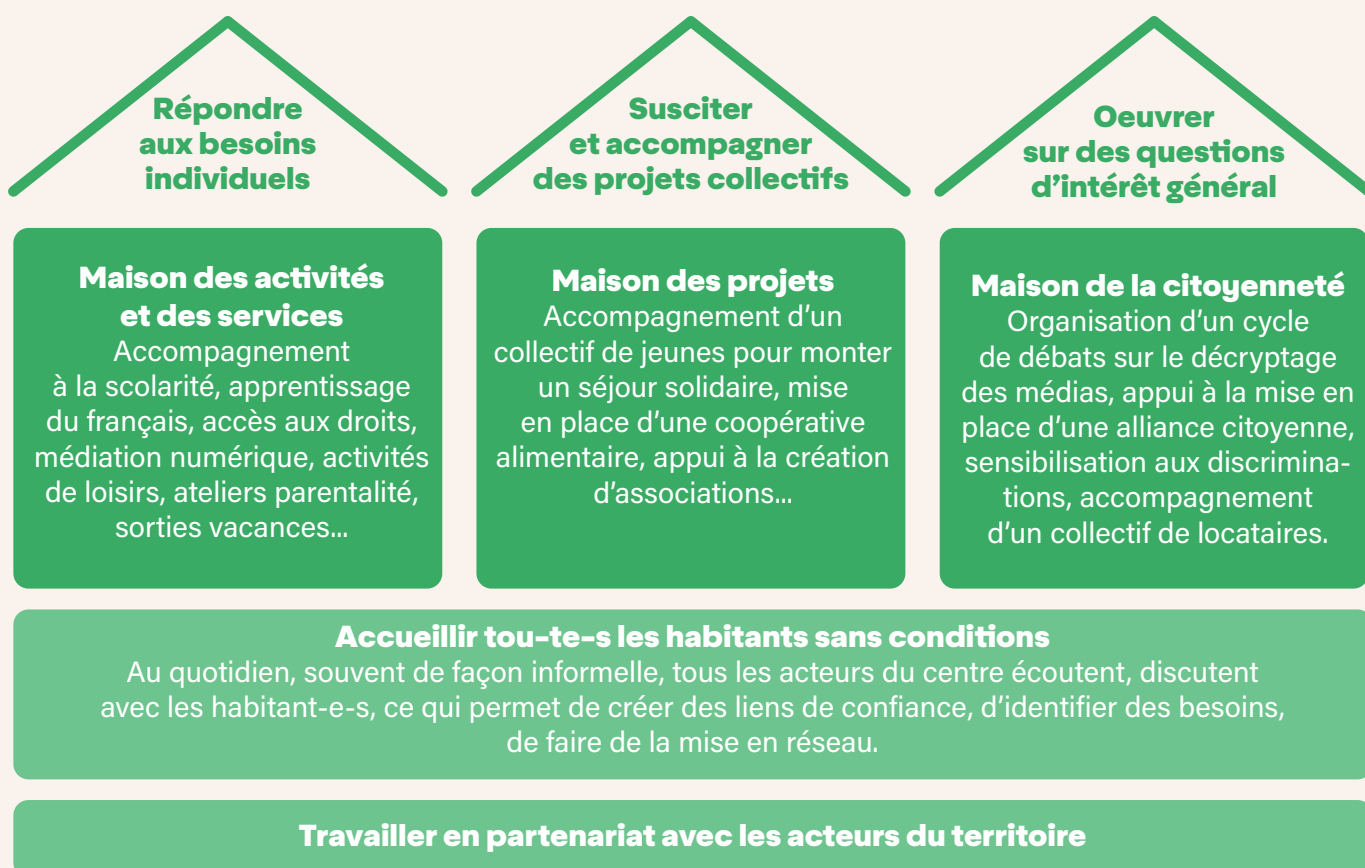
## Les finalités de l'action des centres sociaux et socioculturels



? *Quelles sont les valeurs et les finalités de votre centre social et socioculturel ?*

## Les 3 logiques d'action des centres sociaux et socioculturels

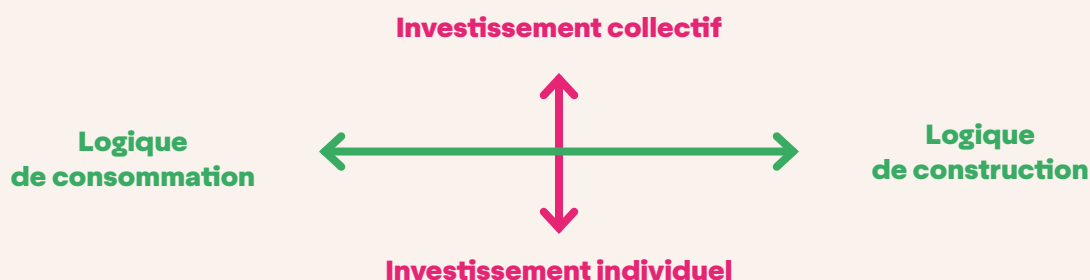
### schéma dit des 3 maisons et leurs 2 fondations



## La participation des habitants au cœur du projet

Le centre social et socioculturel est un lieu conçu pour permettre l'**engagement des habitant-e-s**, dans leur diversité.

Par leur **savoir-faire**, les **salarié-e-s** favorisent l'émergence et appuient la mise en place de projets d'habitant-e-s. C'est également la **responsabilité du conseil d'administration** d'être relais des habitant-e-s et de réfléchir aux modalités de leur participation, en lien avec les salarié-e-s.



*Comment se répartissent les actions de votre centre social et socioculturel ?*

## Le projet social, un outil de structuration essentiel

Ce qui distingue un centre social associatif d'une maison de quartier, c'est l'**agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**. Celui-ci encadre les modalités de fonctionnement et ouvre droit à des financements par la CAF et la Ville de Paris. Cet agrément est renouvelable tous les 4 ans sur présentation d'un **projet social**.

Le **projet social** fixe les orientations pour une période de 4 ans. Son renouvellement est un moment fort dans la vie du centre : tous les acteurs (salarié-e-s, bénévoles, habitant-e-s) ainsi que leurs partenaires associatifs et institutionnels sont mobilisé-e-s.

### Les principales étapes du renouvellement de projet social :

- L'**évaluation** du projet précédent
- Le **diagnostic** des besoins et enjeux du territoire
- La **sélection** des priorités et des axes du futur projet
- Le **plan d'actions** précisant les moyens à mettre en oeuvre
- La **définition des modalités de suivi et de pilotage** du nouveau projet par les administrateurs-ices et la direction

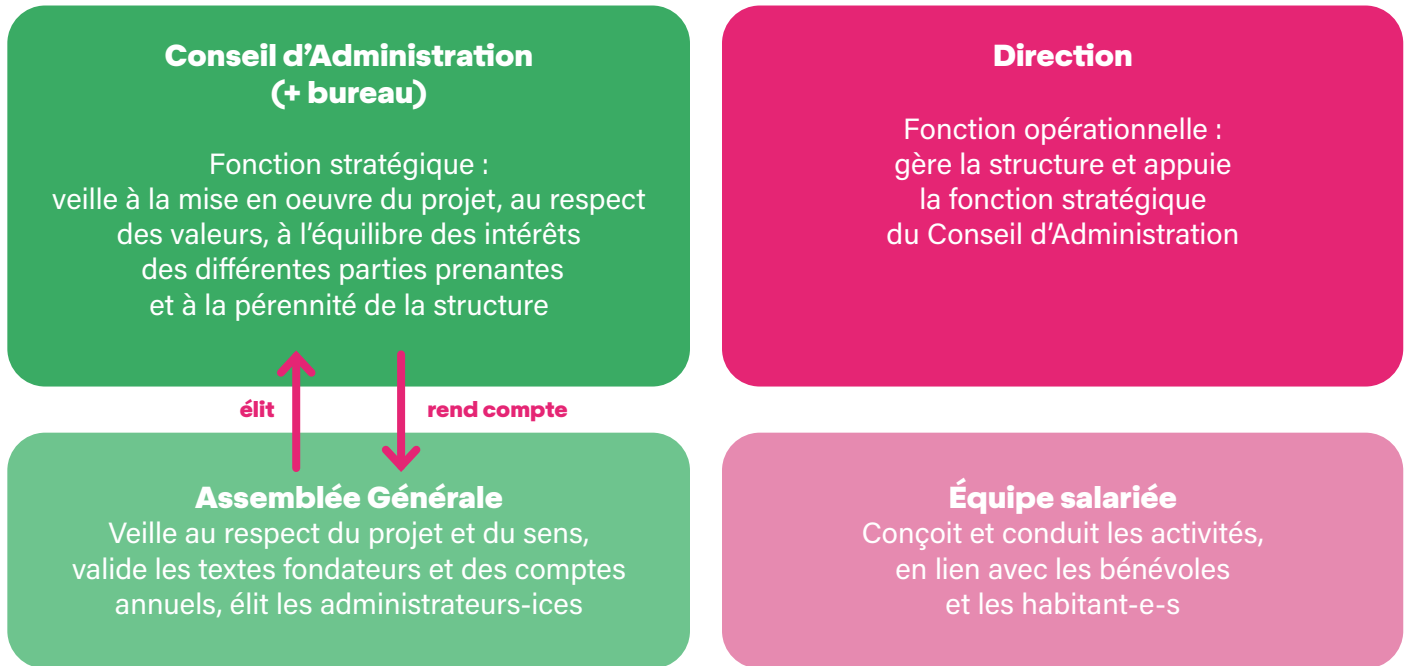


*Loin d'être un exercice de style qui s'effectue dans un bureau, l'implication des habitant-e-s et des partenaires est fondamentale. Comment se passe le renouvellement de projet social dans votre centre social et socioculturel ?*

# LES ADMINISTRATEURS—ICES, UN ROLE AU COEUR DU CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL

## Le cadre associatif

Dans les associations employeuses, la gouvernance est souvent organisée selon le schéma suivant.

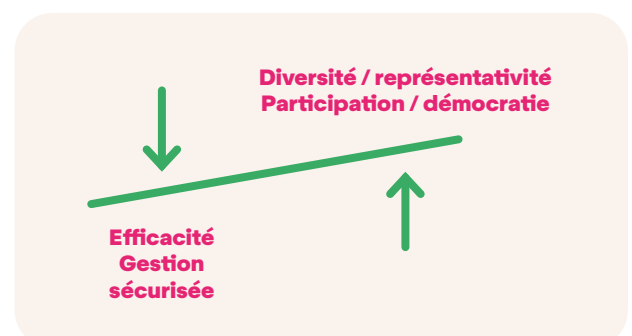


**Cependant, la loi 1901 laisse une grande liberté pour organiser la vie associative.** Au-delà des formes d'organisations traditionnelles de type « Assemblée Générale », « Conseil d'Administration », « Bureau », « Présidence », un nombre croissant de centres sociaux et socioculturels expérimentent de nouvelles formes d'organisation, en recherche d'une plus grande collégialité. Par ailleurs, le partage des rôles entre le CA et la direction, et de façon plus large avec l'équipe salariée, prend des formes diverses selon les centres.

**?** *Comment devient-on adhérent-e ? Comment entre-t-on au Conseil d'Administration ? Quels sont les rôles, droits et devoirs du Conseil d'Administration ? Quelle articulation avec la direction et l'équipe salariée ? Pour connaître les règles de fonctionnement de votre association, référez-vous à ses statuts et à son règlement intérieur.*

## L'implication des habitant-e-s dans la gouvernance du centre social et socioculturel

L'adhésion à la fédération implique un engagement à **garantir la participation des habitant-e-s** et à mettre en place un **fonctionnement démocratique**, y compris dans le pilotage du centre social. La recherche de diversité et de représentativité au sein des instances cohabite avec des **impératifs d'efficacité et de sécurisation** de la gestion. **Chaque centre trouve son propre équilibre**, celui qui lui permet de fonctionner au mieux.



## Un travail d'équipe

La fonction d'administrateur-ice n'est pas une fonction individuelle, **les pouvoirs des administrateurs-ices s'exercent de manière collective**, au sein du Conseil d'Administration. Si un-e administrateur-ice peut initier un projet ou amener un sujet de réflexion, celui-ci devra être soumis à l'approbation du collectif. Certain-e-s

administrateurs-ices bénéficient cependant d'un mandat (président-e-, trésorier-ère...), encadré par les statuts de l'association, qui structure un champ de responsabilité spécifique. **Le Conseil d'Administration travaille en coopération avec la direction et l'équipe salariée.**

## Les domaines d'intervention du Conseil d'Administration

### Vie associative

C'est de la responsabilité du Conseil d'Administration d'**assurer la vitalité** de la vie **démocratique** du centre social. Programmer et animer les conseils d'administration et l'assemblée générale, recruter de nouvelles administrateurs-ices, penser la place du bénévolat et de la participation des habitant-e-s... Les administrateurs-ices effectuent ce travail en lien avec l'équipe salariée.

### Relation avec les élu-e-s locaux et les institutions

Il n'y a pas de centre social et socioculturel sans partenariats : institutionnels, financiers, stratégiques. Certain-e-s administrateurs-ices peuvent être amenés à **représenter le centre social** dans ses interactions avec ses partenaires et les élu-e-s locaux, en articulation avec la direction.

### Financements et pilotage budgétaire

En lien avec la direction du centre, le Conseil d'Administration **veille à l'équilibre budgétaire** de la structure. Ce suivi n'est pas un sujet uniquement réservé au trésorier ou à la trésorière.

### Pilotage de l'équipe salariée

Si la direction assure en général la gestion des ressources humaines au quotidien, la **responsabilité employeur** reste assumée par le Conseil d'Administration. Politique de rémunération, d'embauche, de formation, ces sujets sont travaillés avec la direction au sein du Conseil d'Administration.

### Projet social & activités

L'équipe salariée et le Conseil d'Administration s'entendent sur les **projets** et la **programmation** du centre social et socioculturel en lien avec les envies et besoins des habitant-e-s et le projet social.

### Fédéralisme

A plusieurs on est plus fort-e-s ! Le réseau parisien des centres sociaux et socioculturels vit grâce à l'implication de ses adhérent-e-s pour défendre des positions communes, partager des valeurs, échanger des pratiques. **Les administrateurs-ices participent à la vie du réseau.**

## Repères chronologiques du fédéralisme

**1884** : premier « settlement » dans un quartier populaire de Londres

**1896** : premier centre social en France, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement à Paris

**1922** : création de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

**à partir de 1945** : mise en place d'une politique familiale, création des CAF, développement des centres sociaux

**1981-1992** : créations d'Unions départementales de centres sociaux en France

**1985** : 7 centres créent l'Union départementale des centres sociaux de la Seine.

**1992** : création de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris

**2021** : un réseau qui continue de se développer. Au national, ce sont 1400 centres sociaux adhérents, 57 000 salarié-e-s et plus de 106 000 bénévoles



*Dans quel contexte est né votre centre social et socioculturel ?*

# LE RESEAU DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS

## Paris, le berceau des centres sociaux

Le premier centre social en France prend forme en 1896, dans le XI<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'Oeuvre sociale de Popincourt. Face aux injustices subies par les populations laborieuses, le but est de **faire oeuvre sociale, et non pas oeuvre charitable**. On veut établir, dans les lieux de vie, des liens de coopération émancipatrice entre des personnes de conditions économiques et culturelles différentes.

## Les échelons du fédéralisme



## Le réseau fédéré des centres sociaux et socioculturels parisiens en chiffres :



(source : SENACS 2020 et 2019)

**30** centres sociaux adhérents, tous associatifs (vs 80% au national)

**3 162**

bénévoles d'activités (ateliers socio-linguistiques, accompagnement à la scolarité, accès aux droits...)

- soit **3,4** ETP (équivalent temps plein) de bénévolat par centre

- valorisation : **2,1** million d'euros (base smic brut)



# LA FEDERATION PARISIENNE

La Fédération parisienne, c'est un **Conseil d'Administration** composé de 10 à 18 membres réparti-e-s en un **collège des bénévoles** composé d'administrateurs-ices des centres sociaux et socioculturels du réseau et un **collège des salarié-e-s**. C'est aussi une **équipe salariée** de quatre personnes.

## Nos domaines d'action

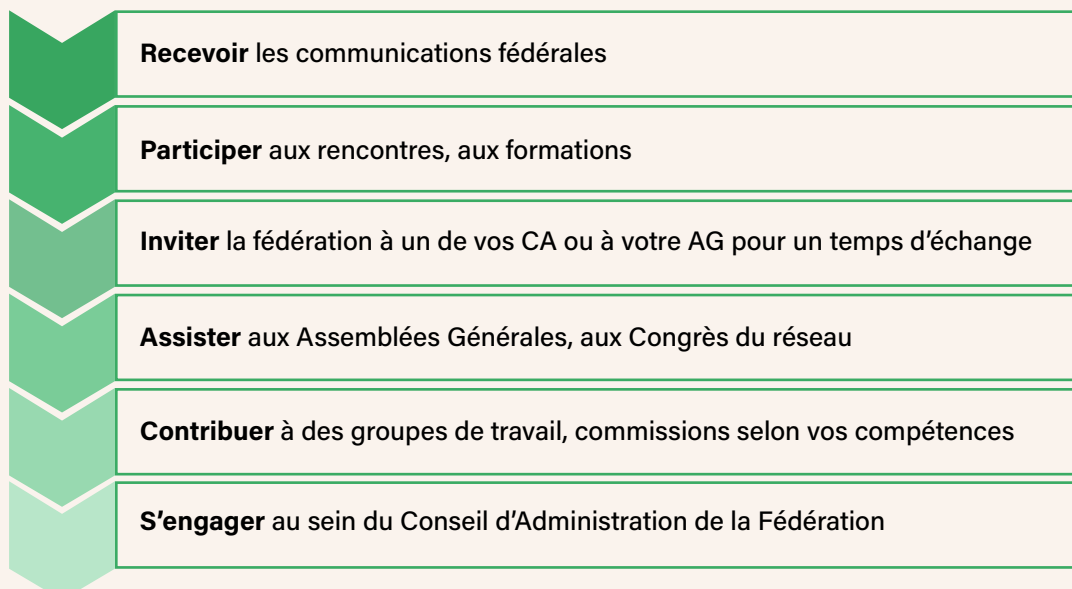
- **Le plaidoyer** : représenter les centres adhérents, valoriser leur action et porter les sujets qui comptent auprès des partenaires
- **L'accompagnement des centres et la formation** : appuis individualisés et collectifs sur le renouvellement de projet social, le recrutement, l'accompagnement de nouvelles directions, l'articulation entre CA et direction, la formation des bénévoles et des salarié-e-s, le financement...
- **L'animation de réseau** : via les groupes de pairs, les rencontres thématiques, les cafés découverte, les groupes de travail...
- **L'interface de dispositifs** : portage par la Fédération, pour ses adhérent-e-s, des projets seniors (CNAV et AG2R), mise à disposition de l'agrément Service Civique, soutien financier aux passages des examens linguistiques...
- **L'observatoire** : SENACS, conduite d'études thématiques (économie des centres sociaux, rôle éducatifs des centres sociaux)...
- **Les projets transversaux** : évaluation de l'utilité sociale, prospective...

## Votre adhésion à la Fédération

L'adhésion d'un centre social et socioculturel à la fédération n'est **pas automatique**. La Fédération départementale, via une commission mandatée par son Conseil d'Administration, étudie le dossier de candidature et rencontre les acteurs du centre afin de formuler un avis sur la demande d'adhésion. Sont pris en considération la réalité de la participation des habitant-e-s au projet,

l'adéquation du projet social aux besoins du territoire et l'équilibre financier de la structure. Dans la logique de ce principe, les statuts fédéraux prévoient un droit d'intervention fédéral qui établit la possibilité pour la fédération d'intervenir lorsqu'un centre social connaît des difficultés de nature à mettre sa pérennité en danger.

## Comment participer à la vie fédérale ?





# DES RESSOURCES POUR TROUVER SA PLACE

En tant qu'administrateur-ice, il est parfois difficile de trouver sa place au sein du collectif : comprendre les sujets débattus et les rouages du fonctionnement du centre, identifier où commence son rôle et où il s'arrête... Tout cela prend du temps. L'apprentissage se fait souvent « sur le tas ». C'est une excellente façon d'apprendre qui peut être complétée par des temps d'apports extérieurs.

**La Fédération des centres sociaux et socioculturels parisiens est là pour vous accompagner dans votre parcours via :**

## Des publications

Lettre fédérale, parutions thématiques, prises de positions du réseau...  
> Ces publications sont à retrouver sur notre site internet.

## Des rencontres

Thèmes d'actualités, échanges de pratiques, événements festifs...  
> Retrouvez l'agenda des rencontres sur notre site internet.

## Des formations

Sur la gouvernance, le pilotage de l'équipe salariée, la participation des habitant-e-s, le financement des activités en centre social.  
> Ces formations sont disponibles au catalogue ou sur-mesure à la demande.

## De l'accompagnement et des conseils

Rôle du CA, collaboration CA/salarié-e-s, politique d'adhésion, de bénévolat, modification statuts, recrutement d'une direction, renouvellement du projet social, relations avec les partenaires, économie et finances.  
> La fédération vous accompagne sur site ou à distance.

## Des possibilités de s'impliquer

Sur des projets, commissions fédérales, groupes de travail, réunions politiques. Évaluation de l'utilité sociale, prospective, rencontres avec les élu-e-s de la ville, numérique et accès aux droits, formation, économie des centres...  
> Les sujets sont nombreux, contactez nous.

**Rendez-vous sur notre site internet : <https://paris.centres-sociaux.fr> pour retrouver l'ensemble des ressources et des contacts à votre disposition.**